

Nantes, le 5 juin 2020



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Les Inspectrices et Inspecteurs d'Académie,
Inspectrices et Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
de l'Académie de Nantes

à Mesdames les professeures et Messieurs les
professeurs des établissements de l'académie de Nantes

s/c Mesdames les Cheffes et Messieurs les Chefs
d'établissement

s/c Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs d'Académie, Directrices et Directeurs
Académiques des services départementaux de l'éducation nationale

Rectorat

INSPECTION
PEDAGOGIQUE
REGIONALE

Objet : informations générales concernant les évolutions de la mise en œuvre et de l'évaluation des disciplines non linguistiques (DNL) - Lycée et collège

Rectorat

Véronique Bluteau-Davy
Doyenne des IA - IPR

Chères collègues et chers collègues,

Dossier suivi par

Stéphanie Bodin
IA-IPR de mathématiques
Stephanie.Bodin-Jollivet@ac-nantes.fr

Pour la prochaine session du baccalauréat 2021, nous attirons votre attention sur plusieurs textes qui encadrent les enseignements de DNL au sein des sections européennes ou sections de langue orientale (SELO), ou dans le cadre des DNL hors SELO.

Annaïck Frappart
Enseignante

Chargée de mission DNL
Annaick.Frappart@ac-nantes.fr

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

- **Les livrets scolaires**

Ils sont parus au Bulletin Officiel du 30 avril 2020 ¹.

Une partie DNL est à renseigner dès cette année pour ce qui concerne la classe de 1^{ère}. En raison des conditions sanitaires et de la mise en place d'un enseignement à distance depuis le 16 mars dernier, une appréciation détaillée est à envisager afin d'éclairer les familles et le jury de l'année suivante. Par ailleurs un positionnement des élèves sur une échelle de 4 niveaux est à indiquer pour les 5 compétences.

Afin de vous aider pour l'établissement de ce positionnement, une ressource proposant un ensemble de descripteurs classés par compétence et par niveau sera mise à votre disposition par votre IA – IPR de référence, sur le site transversal des DNL² et sur la plateforme interlangues ([partie Mathématiques](#)).

- **Les modalités de choix et de l'évaluation des langues vivantes et des disciplines non linguistiques à compter de la session 2021**

Elles sont précisées dans la note de service du 14 février 2020 ³.

*Un élève, **qu'il soit scolarisé ou non** en section européenne [SELO], peut choisir de suivre une discipline non linguistique (DNL), c'est-à-dire dont l'enseignement est dispensé dans une langue vivante. La DNL peut être choisie en rapport avec les enseignements obligatoires : **les enseignements communs ou de spécialité**.*

*L'élève qui suit une DNL **fait connaître son intention de passer l'évaluation spécifique** au moment de son inscription à l'examen du baccalauréat. Le candidat **peut changer son choix de DNL** entre la classe de première et la classe de terminale : **l'épreuve spécifique dont les modalités précises ne sont pas publiées à ce jour concerne la DNL suivie en classe de terminale.***

¹ BO du 30-4-2020 : <https://www.education.gouv.fr/au-bo-du-30-avril-2020-livret-scolaire-et-programme-d-oeuvres-pour-l-enseignement-de-francais-au-303525>

² Site DNL-transversal de l'Académie de Nantes : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/dnl-sections-int-euro-et-bi-nationales/>

³ Note de service n° 2020-040 du 14-2-2020 : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo8/MENE2002524N.htm>

La note moyenne annuelle de livret scolaire de chaque DNL pour chaque année scolaire est prise en compte dans l'évaluation chiffrée annuelle des résultats de l'élève, elle est distincte des moyennes de langue vivante et des moyennes des enseignements auxquels correspondent les DNL. »

Remarque : selon la disponibilité au niveau des emplois du temps d'un établissement, un élève peut suivre un enseignement adossé à une spécialité sans obligatoirement suivre cette spécialité. L'enseignement de la DNL ne peut pas être adossé à un enseignement optionnel.

- **L'enseignement de DNL en collège et en lycée**

Le guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée ⁴ publié par le ministère en mars 2020 préfigure l'évolution souhaitée de l'enseignement en LVE de l'école au lycée. L'idée générale est de penser dès maintenant ces enseignements pour le plus grand nombre d'élèves possible. Ce qui signifie de faire en sorte que la discipline non linguistique puisse devenir un enseignement POUR TOUS LES ELEVES.

Le principal objectif de ce guide est d'aider les professeurs à concevoir et pratiquer un enseignement de langues vivantes régulier, motivant et efficace, en s'appuyant à la fois sur des bases théoriques solides et sur des exemples de mises en œuvre décrits de façon très détaillée. Plutôt que d'un manuel à suivre pas à pas, il s'agit là d'un outil méthodologique destiné à expliciter les enjeux de la discipline et donner des repères qui aident le professeur à construire des séquences d'enseignement.

Nous vous encourageons, si vous disposez d'une certification complémentaire, à proposer l'enseignement d'une partie de votre discipline dans la langue cible (dans la limite maximale de 50% de votre horaire) dans votre établissement.

Nous vous encourageons, si vous disposez de compétences en langue vivante étrangère, à préparer la certification complémentaire.⁵

- **Les conditions d'attribution de l'indication section européenne** ou section de langue orientale (SELO) et de **l'indication discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante (DNL)** sur les diplômes du baccalauréat général et du baccalauréat technologique

Ces conditions ont fait l'objet d'un arrêté⁶ le 20 décembre 2018 **consolidé au 19 mai 2020**. Cette dernière version abroge les modalités actuelles qui étaient décrites dans **l'arrêté du 9 mai 2003**.

Nous vous rappelons l'existence de l'espace pédagogique spécifique à l'académie.⁷

- [Espace académique DNL, sections internationales, européennes binationales](#)

Nous invitons **tous les collègues certifiés en mention DNL Mathématiques et/ou enseignant en DNL Mathématiques** à compléter [le formulaire accessible](#) sur cette page transversale afin de nous permettre une meilleure visibilité des possibilités sur les territoires. Cela nous permettra également de leur proposer d'intégrer, s'ils le souhaitent, des groupes de travail correspondant à leurs besoins au regard de l'évolution de ces enseignements tant au niveau du collège que dans le cadre du nouveau baccalauréat.

Vous trouverez ce courrier ainsi que les descripteurs pour la validation de niveaux de maîtrise à renseigner dans les livrets scolaires de 1^{ère} et de Terminale à compter du baccalauréat session 2021 [sur le site des mathématiques](#).

Les IA – IPR de l'académie de Nantes

⁴ Le guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée : <https://eduscol.education.fr/cid143570/guide-pour-l-enseignement-des-langues-vivantes-etrangeres.html>

⁵ Le dernier rapport du jury de certification : https://www.ac-nantes.fr/medias/fichier/rapport-jury-certifications-toutes-dnl_1508397617664-pdf

⁶ Arrêté du 20 décembre 2018 consolidé le 19 mai : <https://www.legifrance.gouv.fr/af-fichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037846249&dateTexte=20200519>

⁷ Site DNL-transversal de l'Académie de Nantes : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/dnl-sections-int-euro-et-binationales/>